



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Vente aux enchères forcée d'immeubles

**Date de publication:** SHAB - 28.08.2019

**Numéro de publication:** KK08-000000186

**Canton:** BE

**Entité de publication:**

Office des poursuites du Jura bernois - Département faillites,  
Rue Centrale 33, 2740 Moutier

## Vente aux enchères forcée d'immeubles Immochass SA en liquidation

### Débiteurs:

Immochass SA en liquidation

CHE-314.427.889

rue du Chasseral 12

2515 Prêles

### Objets vendus aux enchères:

Ban de Plateau de Diesse 3 (Prêles), feuillet no 2079, habitation, 59 m<sup>2</sup>, rue du Chasseral 12, habitation, 85 m<sup>2</sup>, rue du Chasseral 12a, bassin, 44 m<sup>2</sup>, jardin, 1'233 m<sup>2</sup>, surface totale 1'421 m<sup>2</sup>

Valeur officielle : fr. 524'460.00

Valeur vénale : fr. 850'000.00 (estimation de l'expert)

### Vente aux enchères

Le 24.10.2019 à 14:00 heure, Salle de conférences de l'office des poursuites et des faillites du Jura bernois, rue Centrale 33, 2740 Moutier

### Remarques juridiques:

Les conditions de vente seront déposés à l'office des poursuites et des faillites du Jura bernois, rue Centrale 33, 2740 Moutier durant le délai mentionné ci-dessous.

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Publication selon les art. 257 à 259 LP.

**Début du délai:** 16.09.2019

**Fin du délai:** 26.09.2019

### Point de contact:

Office des poursuites du Jura bernois - Département faillites

Rue Centrale 33

2740 Moutier

### Remarques:

L'immeuble sera vendu après une criée à tout prix au plus offrant et dernier enchérisseur.

Avant l'adjudication et conformément aux conditions de vente, le nouvel acquéreur devra payer, séance tenante, un acompte de fr. 175'000.00.

Cet acompte sera réglé soit en espèces, soit au moyen d'un chèque émis par une banque suisse. Les paiements en espèces sont acceptés jusqu'à hauteur maximale de CHF 100'000.00. La différence doit être réglée au moyen d'un chèque bancaire. Les chèques personnels ne sont pas acceptés.

En outre, des garanties réelles (garanties bancaires) seront exigées séance tenante de l'acquéreur pour l'ensemble du prix de vente.

La documentation relative à cette vente sera mise à disposition des intéressés lors de la visite officielle de l'immeuble ou peut être consultée préalablement sur le site internet [www.schkg-be.ch](http://www.schkg-be.ch) sous la rubrique réalisations immeubles.

Le responsable du dossier donne volontiers des renseignements complémentaires au sujet des conditions de vente au numéro suivant : 031/635.39.82 (L. Aubry).

Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil ou, pour les sociétés, d'un extrait récent du Registre du commerce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions légales (LFAIE du 16 décembre 1983) relatives à l'acquisition d'immeubles par des personnes étrangères en raison d'une participation étrangère prépondérante.